Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260921-DEL53_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 53-2026 - VOIRIE RUE DE LA LANDE DIVIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le Conseil municipal ayant retenu l'offre de l'entreprise Eiffage de Pontivy pour la réalisation de la voirie de la rue de la Lande Divin, Madame la Maire informe que cet investissement est subventionnable au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Entendu l'exposé de Madame la Maire et après délibération, le Conseil municipal

- sollicite une subvention maximum du Conseil départemental au titre du programme de solidarité territoriale,
- approuve le plan de financement ci-dessous exposé.

Montant dépenses HT		Recettes	Montant	Taux
Travaux	**37 103.91**	Programme Solidarité Territoriale	9 275.98	25 %
		Autofinancement	27 827.93	75 %
Total dépenses	**37 103.91**	Total ressources	**37 103.91**	100 %

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 23 septembre 2026